

Acadie Nouvelle
Nouveau-Brunswick, le 28 juin 2017

Il poursuit le combat de sa femme à vélo

Mathieu Roy-Comeau



Un professeur à la retraite de l'Université de l'Alberta qui a grandi à Moncton fait le tour du pays à vélo en mémoire de son épouse qui voulait lutter pour des pistes cyclables plus sécuritaires d'un océan à l'autre.

L'épouse d'Edmund Aunger était une véritable passionnée du cyclisme. Elle avait cependant une peur bleue de faire du vélo sur les routes partagées avec les automobilistes.

Souvent, Elizabeth Sovis n'avait pourtant d'autres choix que de pédaler aux côtés des voitures et des camions faute de véritables pistes réservées aux cyclistes. Le 14 juillet 2012, ces lacunes du sentier transcanadien lui ont coûté la vie lorsqu'elle a été happée par un véhicule sur le bord d'une route à l'Île-du-Prince-Édouard.

«J'ai quitté mon emploi dix jours après son décès et j'ai décidé de lutter pour que le sentier transcanadien devienne un sentier non motorisé pour les familles et les enfants comme on l'avait promis», raconte Edmund Aunger.

L'homme âgé de 68 ans était de passage à Fredericton, mercredi, dans le cadre de son périple de Victoria, en Colombie-Britannique, jusqu'à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Une cérémonie avec sa famille et ses amis est prévue le 14 juillet, à Hunter River, à l'endroit où sa femme est décédée il y a cinq ans. M. Aunger en a vu de toutes les couleurs le long du sentier transcanadien au cours des cinq dernières années.



Edmund Aunger traverse le pays à vélo en mémoire de son épouse, Elizabeth Sovis, qui a été happée et tuée par une voiture en 2012.

Créé avec l'appui des provinces et des territoires en 1992, le sentier transcanadien devrait être complété le 1er juillet 2017. Le sentier devait être «construit le plus loin possible des routes et des autoroutes» afin de devenir «un parc linéaire pour les familles et les enfants», explique M. Aunger.

Selon l'organisation du sentier transcanadien, 86% du tracé de 24 000 kilomètres a été complété jusqu'ici. Edmund Aunger affirme cependant que 8500 km de ce

total sont partagés avec des routes et des autoroutes et que 7000 km supplémentaires sont plutôt faits de voies navigables impraticables à vélo.

La situation n'est guère meilleure au Nouveau-Brunswick, constate-t-il. Des 900 km de piste qui relie la frontière québécoise au pont de la Confédération, seulement 315 km sont réservés aux vélos.

«De ces 315 km, j'ai découvert jusqu'ici que c'est utilisé et abîmé par les VTT. J'ai vu une destruction qui n'est pas encore très avancée, mais ça commence. C'est épouvantable. Il y a très peu de gens qui utilisent ces sentiers, sauf les VTT. On voit très peu de gens sur les autoroutes à vélo», témoigne M. Aunger.

Le long du chemin, le cycliste a rencontré des élus locaux et provinciaux pour les convaincre de prendre en main le sentier. De son propre aveu, les politiciens du pays ont manifesté bien peu d'intérêt jusqu'ici.